

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1507/SG/FIN autorisant M. Idriss Ahmed Doudoub à acquérir un immeuble sis à Diibouti, quartier 5, allée de la Cité, faisant partie du titre foncier n° 694

n° 70-1507/SG/FIN

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
11 décembre 1970

Numéro JO
n° 24 du 28/12/1970

Date du numéro
28 décembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Idriss Ahmed Doudoub est autorisé à acquérir Une parcelle de terrain bâti, sis à Djibouti, quartier 5, allée de la Cité, maison n° 31, faisant partie d'un terrain plus vaste; immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 694 au nom de la Société immobilière de Diibouti et du TFAI.